

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2016

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 13 Votants : 19

Date de la convocation : 02/04/2016

Présents : COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, GEORGE M, GEORGEL M, COLIN A, COUTINHO V, LATRAYE E, MOUGEL D, RICHARD P-A, SERVVRANCKX A, THIEBAUT M et VAUTRIN-ROLLOT A.

Madame Agnès COLIN a été nommée secrétaire.

Absents excusés : Corine BONNAVENTURE a donné pouvoir à Roger COLIN

Monique MATHIEU a donné pouvoir à Emilie LATRAYE

Florence FRICOT a donné pouvoir à Sébastien HACH

Valérie AUBERTIN a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS

Jean-Pierre CARITEAU a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT

Sabine MANGEOL a donné pouvoir à Agnès COLIN

Le jeudi 14 avril 2016 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Monsieur Roger COLIN, Maire.

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire a annoncé la démission de Monsieur Jean-Michel GABRION de la liste « Ensemble pour Hadol » pour raisons personnelles et professionnelles.

Il fait part de l'acceptation de Madame Myriam THIEBAUT de siéger et lui souhaite la bienvenue.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire,

Entendu l'exposé relatif aux conséquences de la fusion de la C2VRM avec la CAE (Communauté d'Agglomération d'Epinal), au 1^{er} janvier 2017, qui se traduira par l'accroissement des taux communautaires,

***ADOPTE**, à l'unanimité, le pacte financier et fiscal que la C2VRM a décidé de mettre en place en vue d'anticiper cette hausse en augmentant les taux actuels de sorte à se rapprocher de ceux en vigueur sur le territoire de la CAE,

* **APPROUVE**, à l'unanimité, la révision dérogatoire des attributions de compensation qui se traduit par l'attribution par la C2VRM d'une dotation complémentaire dite « de neutralité » qui donne la possibilité à chaque collectivité de diminuer ses propres taux aux fins de neutraliser la hausse des taux communautaires pour ses habitants ce, sans subir de perte de produit fiscal,

Compte tenu des projets en cours,

* **MAINTIENT** (14 pour, 5 contre) **les taux de fiscalité locale, pour 2016**, ainsi qu'il suit :

Taxe Foncière Propriété Bâtie : 9,02 %

Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 19,15 %

Taxe d'Habitation : 19,97 %

Entendu l'exposé des investissements envisagés et après un échange de questions-réponses,

*** VOTE les Budgets 2016** ainsi qu'il suit :

Le budget annexe **Forêt** (unanimité) qui s'équilibre
à 155 824,46 € en section d'Investissement
et à 434 277,92 € en section de Fonctionnement

Le budget **Principal** (16 pour, 3 contre) qui s'équilibre
à 2 378 022,70 € en section d'Investissement
et à 1 963 349,17 € en section de Fonctionnement

*** PREND acte**, à l'unanimité, **des participations** suivantes :

- Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny : 5 758,98 €
- Syndicat Mixte d'Informatisation Communale : 1 240,40 €
- S.D.I.S : 56 662,09 €

*** SOLLICITE**, à l'unanimité, **une subvention auprès de la Région A.C.A.L** pour la restructuration du rez-de-chaussée de l'ancien bureau de Poste en boulangerie - commerce multi-services,

*** DONNE son accord**, à l'unanimité, à la cession du lot N° 5 - zone d'activités « Thévenay » à la S.C.I MADAZ et fixe le prix de vente à 11,40 € HT le m², TVA et frais d'acte à la charge de l'acquéreur,

Précision étant faite que désormais l'attribution portera sur 1 ou 2 lots de 5 stères pour chaque type d'affouage façonné,

*** ADOPTE**, à l'unanimité, **le règlement pour les affouages façonnés** (Traditionnels sur coupes, en bord de routes et livrés),

*** ACCEPTE**, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle boisée cadastrée AB 249 (17a 69ca) au prix de 430,00 €, frais d'acte à la charge de la Commune,

*** AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion des Vosges pour l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et sollicite une subvention du Fonds National de Prévention,

Entendu l'exposé de M. Sébastien Hach, Adjoint délégué aux affaires scolaires,

Madame Emilie Latraye ne participant pas au vote,

*** AUTORISE** (18 pour) Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le Comité départemental de la randonnée pédestre, l'Association « Les copains baladeurs » de Hadol et les écoles de Hadol pour la réalisation du projet « un chemin, une école ».

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h20.

Fait à Hadol, le 21 avril 2016

Le Maire,

Roger COLIN



La secrétaire de séance,

Agnès COLIN

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Agnès COLIN'.